

Réunion de la CLE – SAGE Nappe de Beauce

Le jeudi 12 mars 2026



Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 19 janvier 2026 ;
2. Modification du règlement intérieur de la CLE (quorum = 52 membres) ;
3. Gouvernance - Arrêté de CLE : évolution de la composition du collège n°1 (quorum = 52 membres) ;
4. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre ;
5. Avis de la CLE – Contrat Territorial Eau et Climat 2026-2031 du SEMEA ;
6. Avis de la CLE – Demande dérogation création forage irrigation en NAEP ;
7. Bilan d'évaluation des prélèvements 2025 / Etat de la ressource en eau 2026 / Coefficients d'attribution pour l'irrigation 2026 ;
8. Points divers

Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



1. Validation du compte-rendu de la
réunion de la CLE du 19 janvier
2026

Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



2. Règlement intérieur de la CLE

2. Modification du règlement intérieur de la CLE

Propositions de modification des articles :

Article 3 : Structure porteuse

- « La gestion administrative et financière ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt général pour le territoire du SAGE sont assurées, depuis le 1^{er} janvier 2026, par ~~le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais~~ (nommé par la suite PETR) l'EPAGE du Bassin du Loing, en tant que structure porteuse et non pour son propre compte. »
- « ~~Le PETR~~ L'EPAGE met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement. Les modalités sont prévues dans un protocole d'accord passé entre la CLE et ~~le PETR~~ L'EPAGE. »

Avis des membres de la CLE

2. Modification du règlement intérieur de la CLE

Propositions de modification des articles :

Article 6 : Fonctionnement de la CLE

- « Les réunions de la CLE se tiennent en présentiel. Toutefois, dans certains cas exceptionnels, des modalités hybrides pourront être envisagées, sous réserve que la salle de réunion dispose des conditions techniques adaptées (connexion wifi, équipements...). »

Avis des membres de la CLE

Réunion de la CLE

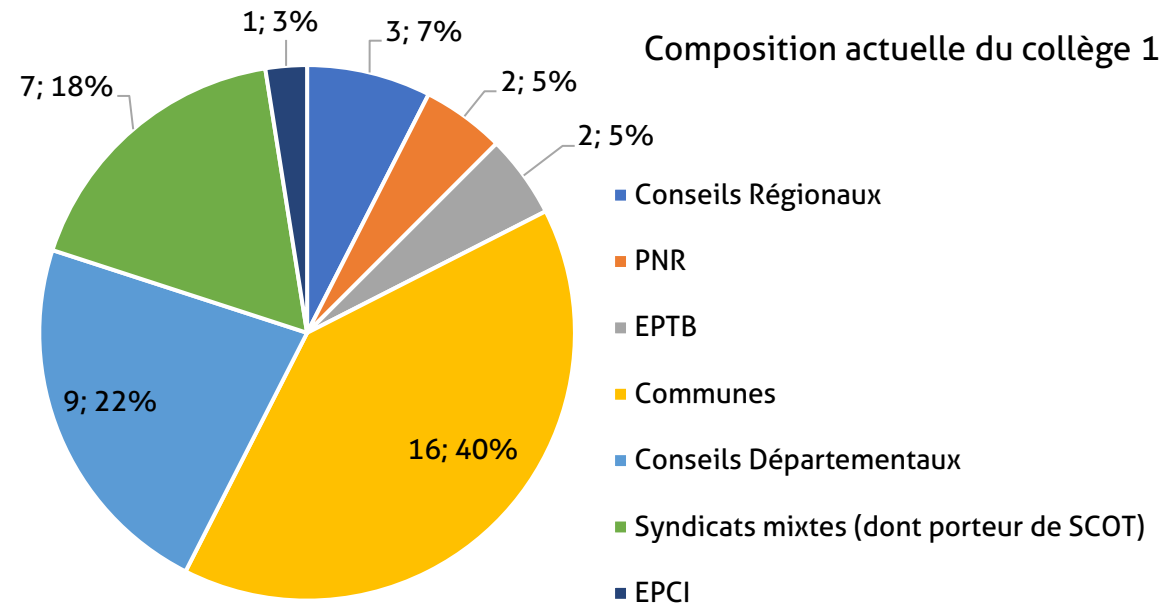
SAGE Nappe de Beauce



**3. Gouvernance - Arrêté de CLE :
évolution de la composition du
collège n°1**

3. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

L'arrêté modificatif de CLE du SAGE de la Nappe de Beauce modificatif du 15 février 2022 identifie 40 membres (sur 77) dans le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :



Cet arrêté arrivera à échéance le 9 février 2027.

3. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

Lors de la CLE du 19 janvier, il a été proposé de concerter l'ensemble des membres afin de valider un scénario de composition du Collège des élus fondé sur les principes suivants :

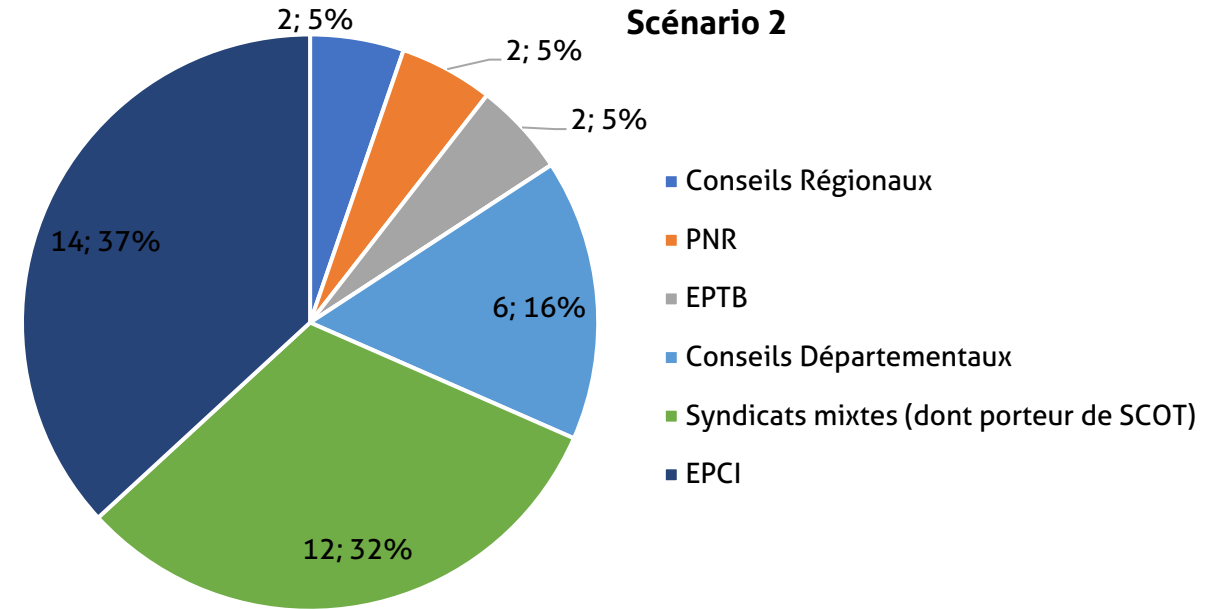
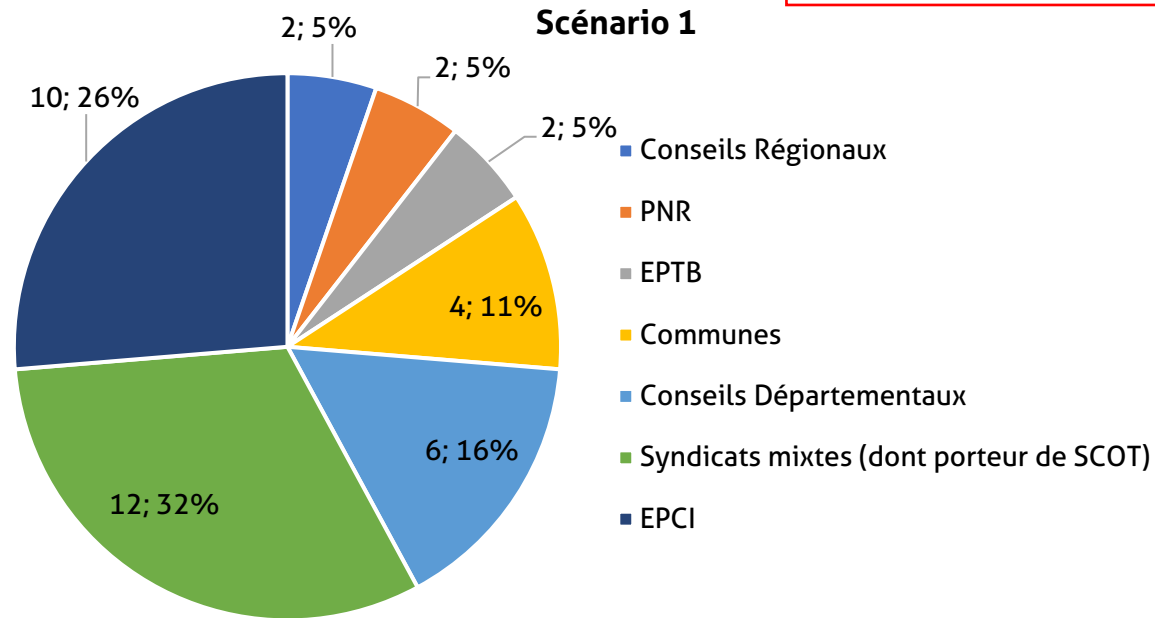
- Assurer la représentation de l'ensemble des structures compétentes en matière de GEMAPI ;
- Sur les zones non couvertes (« zones blanches »), privilégier, lorsque cela est possible, l'intégration des EPCI ;
- Proposer aux PETR du Gâtinais Montargois et/ou de Beauce Gâtinais en Pithiverais de siéger en tant que porteur(s) de SCoT ;
- Veiller à maîtriser le nombre total de sièges attribués aux collectivités territoriales, afin de garantir un fonctionnement équilibré et efficient du Collège.

Objectifs : Concilier représentativité des acteurs concernés, cohérence territoriale et efficacité de la gouvernance conformément à la feuille de route 2024-2028 du SAGE

3. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

La consultation dématérialisée envoyée à l'ensemble des membres de la CLE le 27/02 présentait deux scénarios de recomposition du collège 1 :

Avis des membres de la CLE



La principale différence réside dans le nombre de sièges alloués aux Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion du 24.02.2026 le bureau de la CLE s'est prononcé favorablement sur le scénario 1

3. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

Dans l'objectif d'anticiper cette échéance, des échanges avec les membres du collège des représentants de l'Etat ont permis de lister les différentes options quant à la recomposition de l'arrêté de CLE :

Option 1

- A l'issue des élections municipales : Combler les sièges vacants du collège des élus
- A la **rentrée de sept. 2026** (suite désignation / élection des membres des EPCI/SM), réunion d'une CLE plénière pour **élire un nouveau président**, les vice-présidents et bureau
- En février 2027, prise d'un nouvel arrêté de composition de CLE
- **Début mars 2027**, réunion d'une CLE plénière pour **élire un nouveau président**, les vice-présidents et bureau

Option 2

- Avant les élections de mars 2026 : Vote de la CLE sur une fin de mandat anticipé
- A l'été 2026 : prise de l'arrêté de composition de CLE, abrogeant l'AP actuel
- A la **rentrée de sept. 2026** : 1ere réunion plénière de la CLE renouvelée, **élection du président** et des vice-présidents + désignation du nouveau bureau

3. Gouvernance – Arrêté de CLE : Evolution de la composition du collège n°1

	Avantages	Inconvénients
Option 1	• Respect des dispositions du R. 212-31 du CE ;	• Obligation d'une seconde CLE d'installation à l'échéance de l'AP actuel ; • Complexité administrative à moyen terme.
Option 2	• Permet de réunir une CLE d'installation unique dès que les élus seront désignés ; • Permet de respecter plus rapidement les objectifs de la feuille de route du SAGE ; • Permet de respecter les dispositions du guide SAGE • Rend possible une formation rapide des nouveaux élus.	• Envisageable mais complexité réglementaire ; • Soumis à validation de la CLE du 12 mars.

Avis des membres de la CLE

Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



4. Point d'étape sur le déplacement
des forages proximaux de l'Aigre

CLE - SAGE Nappe de Beauce

4. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre



Etude de mise à jour de l'incidence des forages proximaux de l'Aigre (Telosia + Hydriad)

- Suivi par la cellule d'animation et la DDT d'Eure-et-Loir
- Dernier COPIL le 22 octobre 2025 à Chartres
- Réunion publique le 26 novembre 2025 à Cloyes-les-Trois-Rivières
- Les forages proximaux bénéficient d'une dérogation dans l'arrêté cadre sécheresse eaux superficielles d'Eure-et-Loir : pas soumis aux restrictions de prélèvements en cas de crise.



Position du Préfet d'Eure-et-Loir (28) : Courrier reçu le 27 février 2026, de la part de la DDT 28, signé par Mme BLAINVILLE-WELLBURN, directrice départementale adjointe des territoires d'Eure-et-Loir.

Je souhaite reconduire l'arrêté préfectoral DDT-SGREB-2023-056 du 25 avril 2023 définissant le cadre des mesures de limitation des usages de l'eau en période de sécheresse relatif aux eaux superficielles d'Eure-et-Loir. L'étude d'incidence, si vous en validez les conclusions, me permettra de le préciser pour permettre à tous les exploitants concernés de bénéficier du temps nécessaire à l'adaptation de leur outil de production.

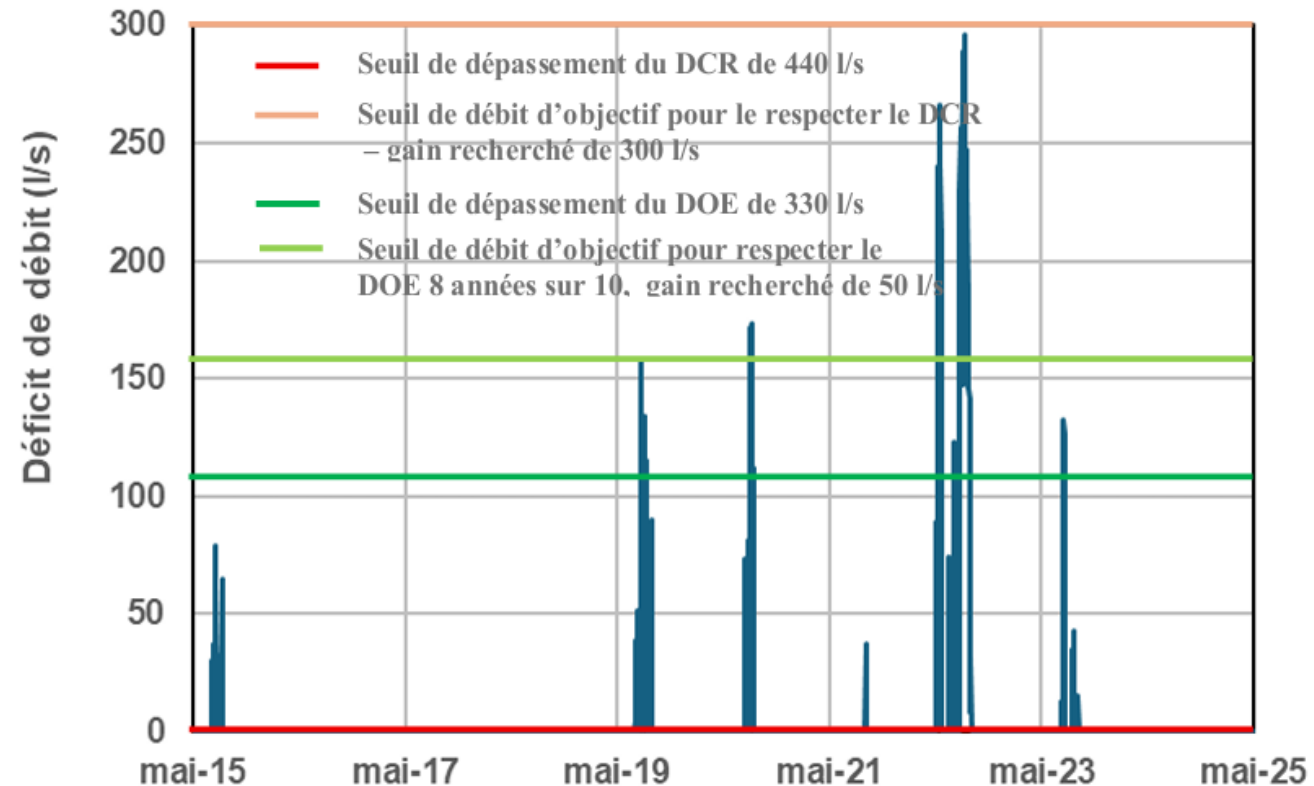
**Avis des membres
de la CLE**

En conséquence, je sollicite de la CLE ou du bureau du SAGE Nappe de Beauce, une décision concernant le statut des forages proximaux de l'Aigre étudiés dans l'étude d'incidence. Cette décision précisera l'impact des forages étudiés sur le débit de l'Aigre. Elle éclairera le préfet d'Eure-et-Loir dans ses futures décisions.

CLE - SAGE Nappe de Beauce

4. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre

- Pour satisfaire le DOE : gain recherché de 50 l/s (basé sur l'analyse de l'hydrogramme de l'Aigre)
- Pour satisfaire le DCR : gain recherché de 300 l/s (basé sur le déficit 2022)



CLE - SAGE Nappe de Beauce

4. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre

- Pour satisfaire le DOE : gain recherché de 50 l/s (basé sur l'analyse de l'hydrogramme de l'Aigre)
- Pour satisfaire le DCR : gain recherché de 300 l/s (basé sur le déficit 2022)
- Déplacement des forages permet de gagner 114,5 l/s en amont et 44 l/s en aval de la station hydrométrique
 - Permet de satisfaire l'objectif DOE
 - Ne permet pas de satisfaire l'objectif DCR (~ 40%)

Code BSS	Débit prélevé sur l'Aigre à Q25% (m³/h)	Débit cumulé (m³/h)	Débit prélevé sur l'Aigre Q25% (l/s)	Débit cumulé (l/s)
03613X0083	95,1	95,1	26,4	26,4
03613X0071	48,5	143,6	13,5	39,9
03613X0080	47,6	191,2	13,2	53,1
03613X0093	47,2	238,4	13,1	66,2
03613X0084	45,6	284	12,7	78,9
03618X0081	44,3	328,3	12,3	91,2
03613X0107	32,7	361	9,1	100,3
03614X0133	18,9	379,9	5,3	105,5
03613X0108	18,8	398,7	5,2	110,8
03613X0103	13,3	412	3,7	114,4
03614X0091	11,9	423,9	3,3	117,8
03614X0115	10,9	434,8	3,0	120,8
03614X0099	7,7	442,5	2,1	122,9
03614X0084	2,2	444,7	0,6	123,5
03614X0031	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0092	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0100	0,0	444,7	0,0	123,5
03614X0102	0,0	444,7	0,0	123,5
Ouvrages en aval de la station hydrométrique				
03613X0102	87,5	87,5	24,3	24,3
03613X0086	53,6	141,1	14,9	39,2
03613X0170	18,8	159,9	5,2	44,4
03613X0106	0,0	159,9	0,0	44,4

4. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre

Les forages en amont de Verdes n'ont pas été pris en compte en raison du faible écoulement de la rivière (inférieur à 50l/s) en avril 2024

Situation hydrométéorologique de 2024

Débit de l'Aigre principalement soutenu par la vidange de la nappe de la Craie.

Q50% : 5 forages ont une incidence sur le débit de l'Aigre (entre 0,9% et 46,3%) ;

- ▶ **Débit d'incidence cumulé** des forages sur l'Aigre de **11 l/s**

Q25% : 7 forages ont une incidence sur le débit de l'Aigre (entre 1,7 % et 48,1 %).

- ▶ **Débit d'incidence cumulé** des forages sur l'Aigre de **40,6 l/s**

Situation de crise hydrométéorologiques

Débit de l'Aigre est égal au débit de crise de 440l/s à la station hydrométrique.

Q50% : 15 forages ont une incidence sur le débit de l'Aigre (entre 1,9% et 46,3%) ;

- ▶ **Débit d'incidence cumulé** des forages sur l'Aigre de **57,2 l/s** (13% du DCR).

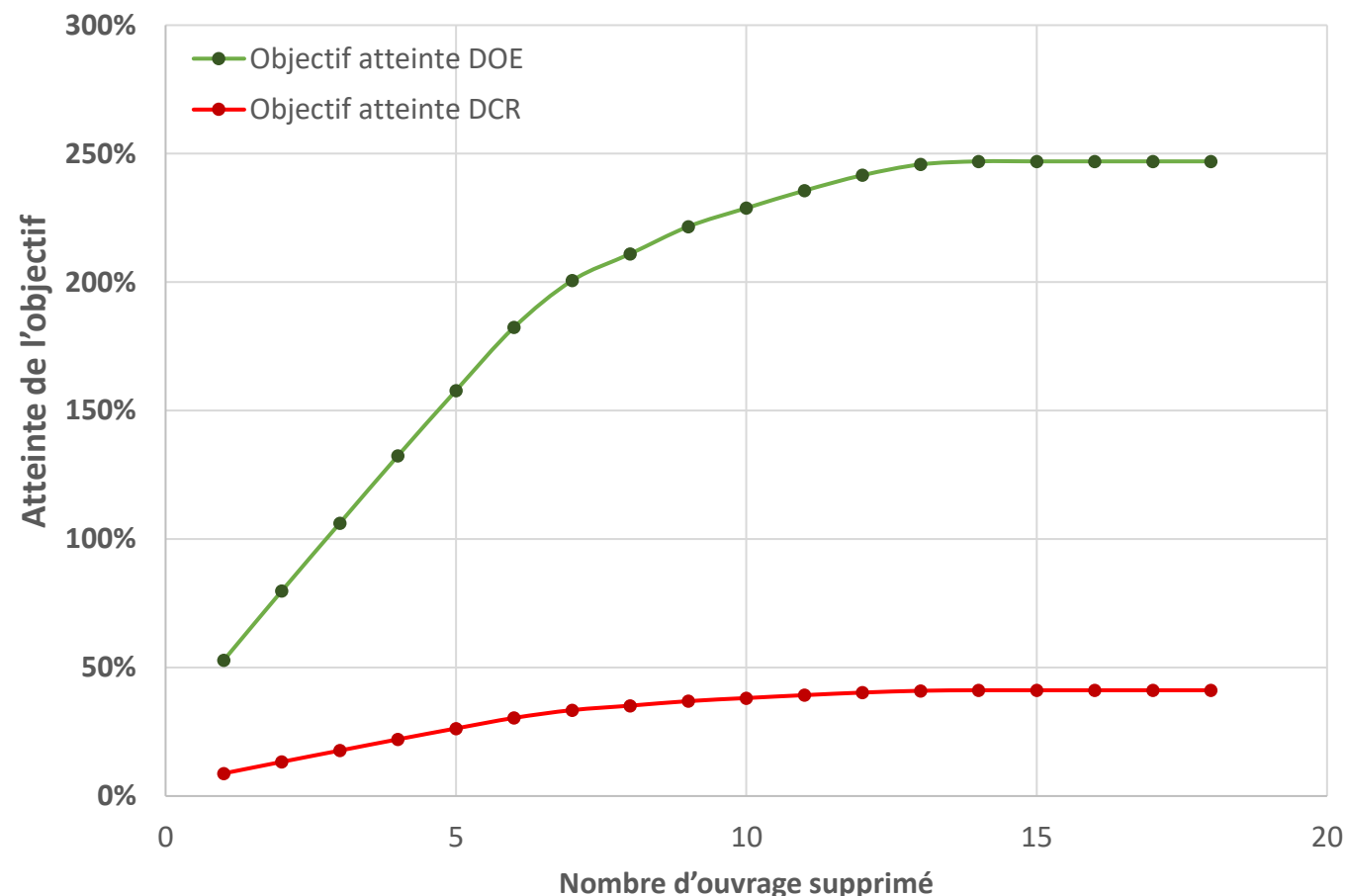
Q25% : 17 forages ont une incidence sur le débit de l'Aigre (entre 2,2 % et 95,1%).

- ▶ **Débit d'incidence cumulé** des forages sur l'Aigre de **123,5 l/s** (28% du DCR)

CLE - SAGE Nappe de Beauce

4. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre

- Pour satisfaire le DOE : gain recherché de 50 l/s (basé sur l'analyse de l'hydrogramme de l'Aigre)
- Pour satisfaire le DCR : gain recherché de 300l/s (basé sur le déficit 2022)
- Déplacement des forages permet de gagner 114,5 l/s en amont et 44 l/s en aval de la station hydrométrique
 - **Permet de satisfaire l'objectif DOE**
 - **Ne permet pas de satisfaire l'objectif DCR (~ 40%)**



CLE - SAGE Nappe de Beauce

4. Point d'étape sur le déplacement des forages proximaux de l'Aigre

Conclusions phase 1 :

- 17 forages qui ont une incidence directe sur le débit de l'Aigre contre 7 en 2011 ;
- Le gain de débit moyen journalier à atteindre pour respecter le DOE 8 années sur 10 est de **50 l/s**.

Conclusions phases 2 et 3 :

- 12 forages (+1) retenus dont l'impact dépasse les 5 l/s
- Solutions retenues : Déplacements forages (création de nouveaux forages)
+ cession forage CD28

Avis des membres de la CLE

Forages proximaux	gain attendu (l/s)	Solution	forages
03613X0086 - 03613X0170	20,1	Nouveau forage	F1 - F2
03613X0102	24,3	Nouveau forage	F1 ou F1bis
03613X0107 - 03613X0103	12,8	Substitution 03613X0107 - 03613X0103	03613X0155
03613X0084	12,7	Nouveau forage	F1
03613X0071	13,5	Nouveau forage	F1
03613X0108 - 03613X0080	18,4	Nouveau forage	F1 - F2
03613X0083 - 03613X0093	39,5	Nouveaux forages	F1 - F2 - F3
03614X0133 - 03618X0081	17,6	Remplacement 03618X0081	F1
		Substitution 03618X0081	03618X0060
		Substitution 03618X0133	03618X0095
	158,9	11 nouveaux forages, 3 substitutions	

Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



5. Avis de la CLE :
Contrat Territorial du
SEMEA

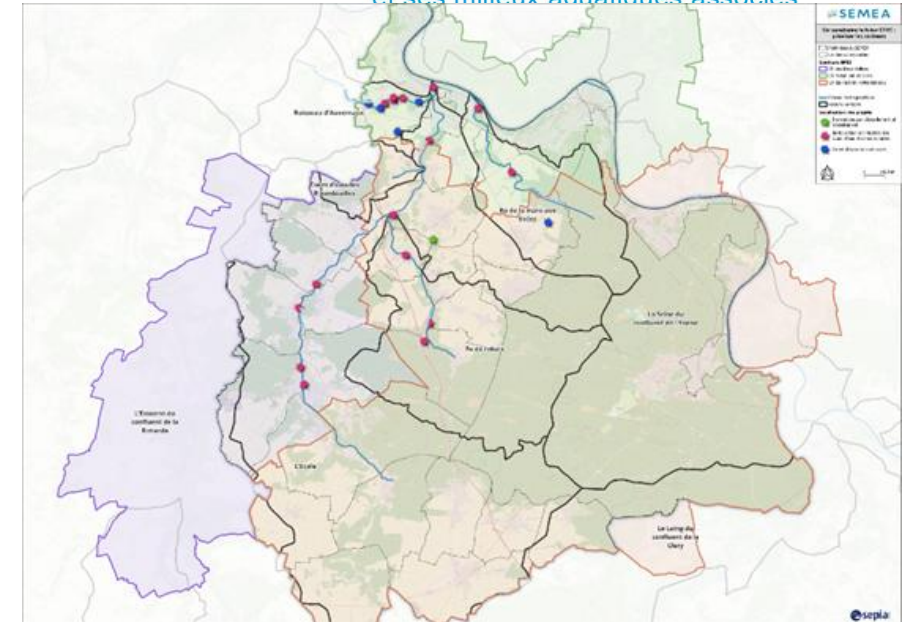
CLE - SAGE Nappe de Beauce

6. Avis de la CLE : Contrat Territorial Eau et Climat 2026-2031 du SEMEA

C'est le 2ème contrat territorial porté par le Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA).

Contrat multithématique : Milieux aquatiques, pollutions diffuses, prévention et gestion des risques ruissellements et inondations

- **Enjeu 1 :** Améliorer la qualité de la ressource pour atteindre un bon état écologique
- **Enjeu 2 :** Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides
- **Enjeu 3 :** Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation
- **Enjeu 4 :** Renforcer la mobilisation des acteurs locaux autour de la gestion intégrée de l'eau



Proposition d'avis technique :

Compte tenu de ces éléments il est proposé aux membres de la CLE du SAGE Nappe de Beauce de rendre un avis favorable sur ce projet.

Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



6. Avis de la CLE :
Demande dérogation
création forage
irrigation en NAEP

6. Avis de la CLE : Demande dérogation forage NAEP

La **DDT 45** demande à la CLE de **réexaminer et de redonner un avis sur le projet de M. CORDIER** à Fay-aux-Loges. L'exploitant qui dispose déjà d'un forage captant la nappe des calcaires de Beauce en zone NAEP, souhaite créer **un second forage captant la même nappe sans augmenter son volume maximal autorisé**, afin d'irriguer de nouvelles parcelles et sécuriser son exploitation. La solution initiale : raccordement au forage existant par conduites enterrées n'a pas pu aboutir (refus de passage de propriétaires et coût).

La première demande de dérogation a été refusée le 29/08/25 par la CLE via la voix de sa Présidente, en raison de l'interdiction de nouveaux prélèvements en NAEP.

La DDT estime que **la situation particulière de ce dossier mérite un nouvel examen**, les éléments n'ayant pas été clairement explicités lors de la première instruction.

Elle indique qu'un **avis favorable exceptionnel pourrait être envisagé**, éventuellement assorti de prescriptions (suivi de la qualité de l'eau, contrôles du forage, etc.) intégrées dans un arrêté préfectoral, et souligne également un **enjeu d'équité** lié au fait que les forages domestiques ne sont pas soumis à cette interdiction.

Avis des membres de la CLE

CLE - SAGE Nappe de Beauce

6. Avis de la CLE : Demande dérogation forage NAEP



**Avis des membres
de la CLE**

Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce

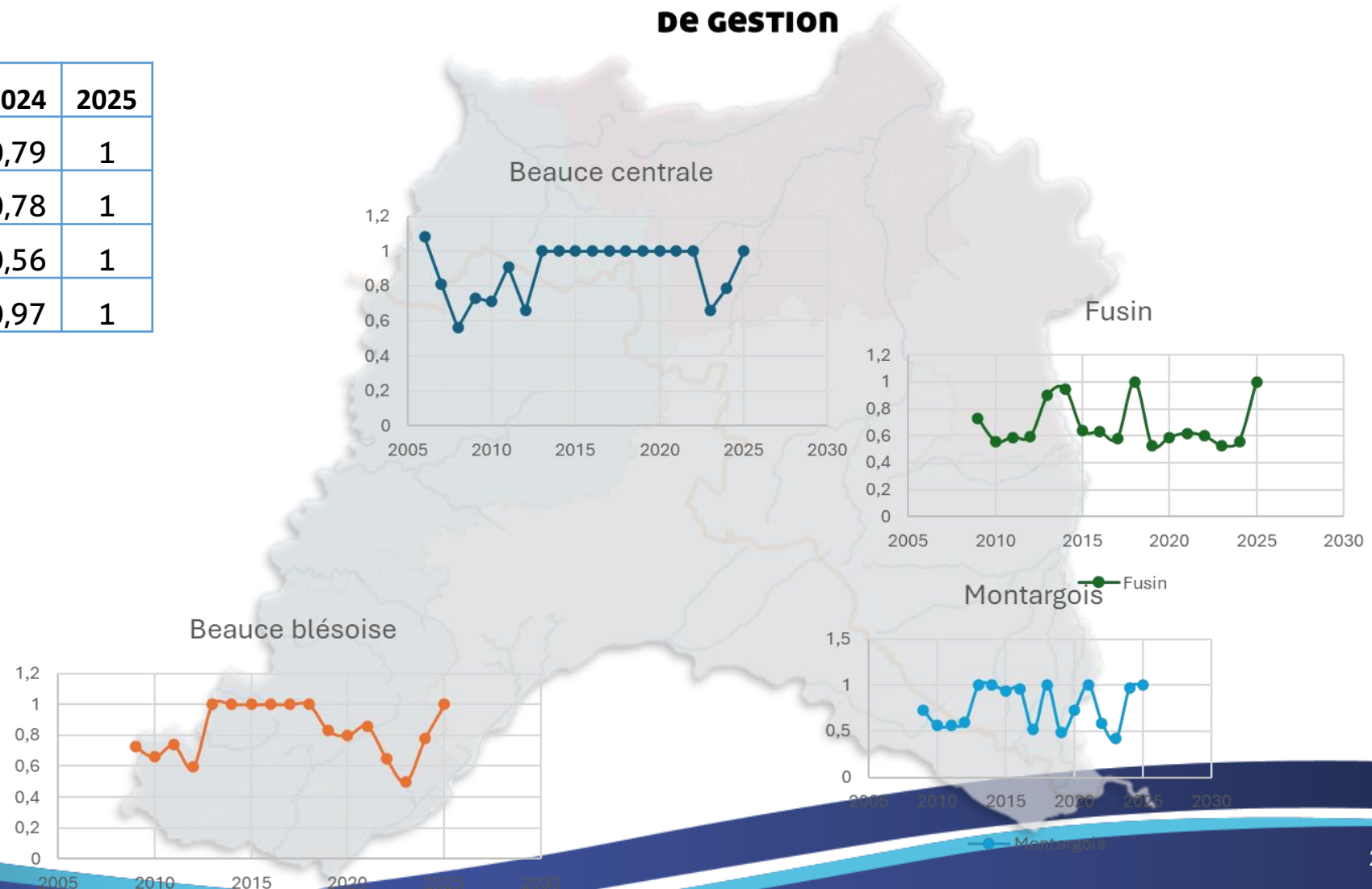


7. Bilan d'évaluation des
prélèvements 2025

7. Bilan de la campagne des prélèvements 2025 : IRRIGATION

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT D'ATTRIBUTION PAR SECTEUR DE GESTION

Année	2022	2023	2024	2025
Beauce centrale	1	0,66	0,79	1
Beauce blésoise	0,65	0,5	0,78	1
Fusin	0,6	0,53	0,56	1
Montargois	0,59	0,42	0,97	1



CLE - SAGE Nappe de Beauce

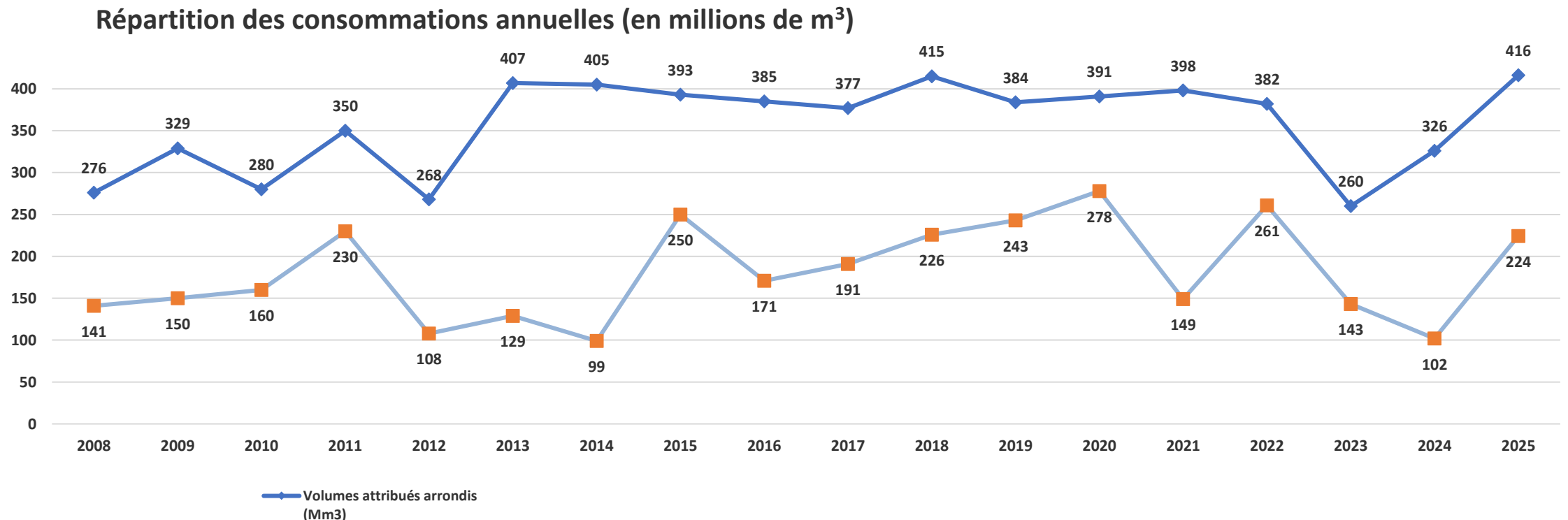
6. Bilan de la campagne des prélèvements 2025 : IRRIGATION

Prélèvements déclarés

- Nombre d'irrigants disposants d'une référence : 3176
- Nombre de déclarations retournées : 3135
- 98,71% de déclarations reçues en 2025

Répartition des volumes (volume référence : 420 millions de m³)

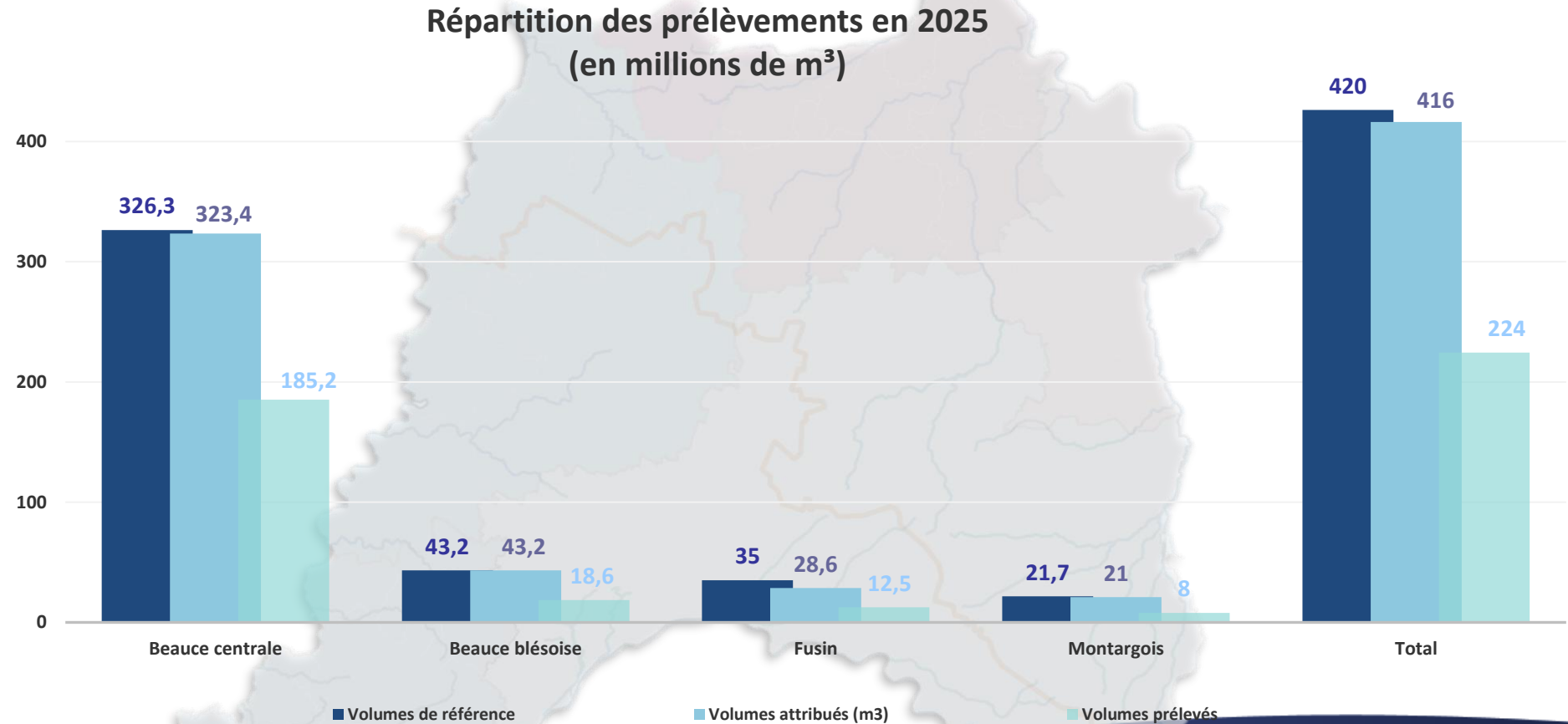
- Volume attribué : 416 millions de m³
- Volume prélevé (estimé pour partie) : 224 millions de m³



6. Bilan de la campagne des prélèvements 2025 : IRRIGATION

**Prélèvement par rapport au
volume attribué en 2025 : %**

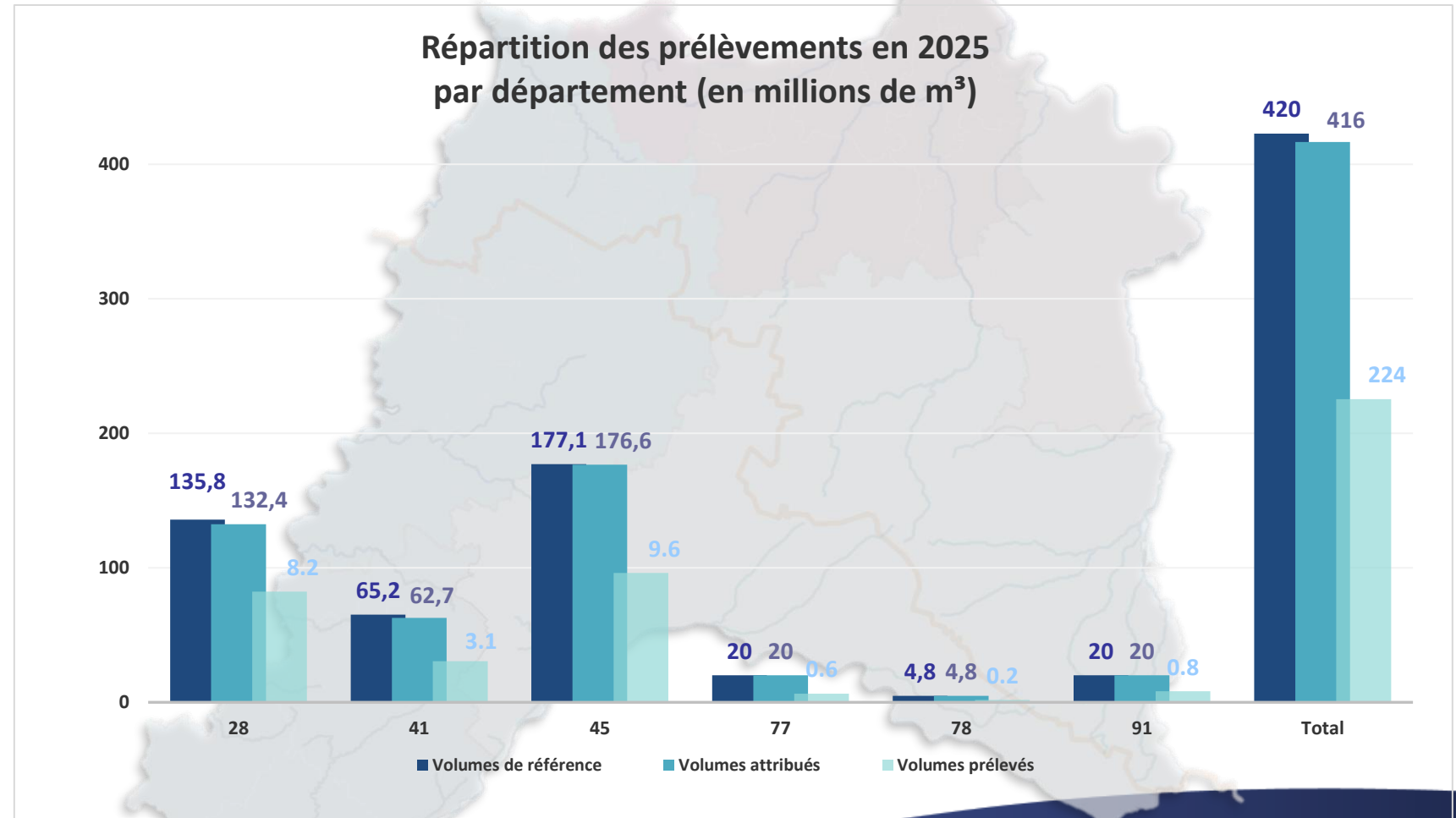
- ❑ Beauce Centrale : **57%**
- ❑ Beauce Blésoise : **43%**
- ❑ Fusin : **36%**
- ❑ Montargois : **37%**



6. Bilan de la campagne des prélèvements 2025 : IRRIGATION

Prélèvement par rapport au volume attribué en 2025 : %

- ❑ Eure-Et-Loir (28) : **62%**
- ❑ Loir-Et-Cher (41) : **49%**
- ❑ Loiret (45) : **54%**
- ❑ Seine et Marne (77) : **32%**
- ❑ Essone (91) : **37%**
- ❑ Yvelines (91) : **41%**



7. Bilan de la campagne des prélèvements 2025 : IRRIGATION

Tableau : Répartition des consommations : eaux superficielles (en m3) :

Répartition des consommations eaux superficielles 2025				
	Nombre d'irrigants	Volumes de référence	Volumes attribués	Volumes prélevés
Cisse (41)	9	310100	310101	74685
Houzée (41)				
Réveillon (41)				
Tronne (41)				
Essonne (91)	3	47 400	47 400	17496
Juine (91)	3	213 500	213 500	155 720
en millions de m3	15	0,6	0,6	0,2

Données sur l'irrigation fournies par les OUGC de la Nappe de Beauce

CLE - SAGE Nappe de Beauce

6. Bilan de la campagne des prélèvements 2025 : AEP / ECONOMIQUES

Volume prélevable fixé par le SAGE AEP : 125 millions de m³

2020 : 92,8Mm³

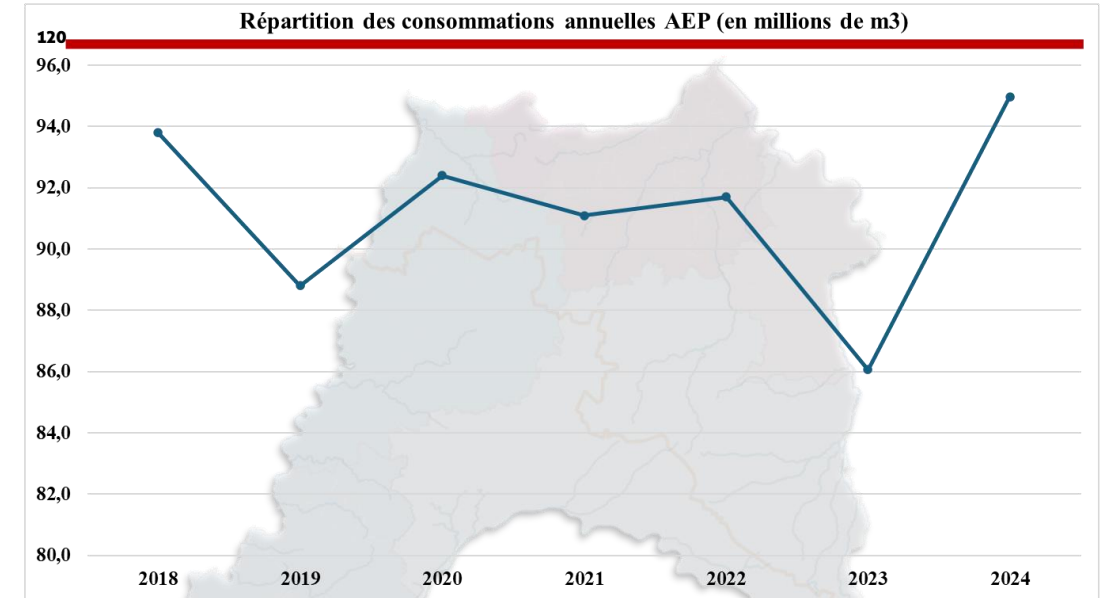
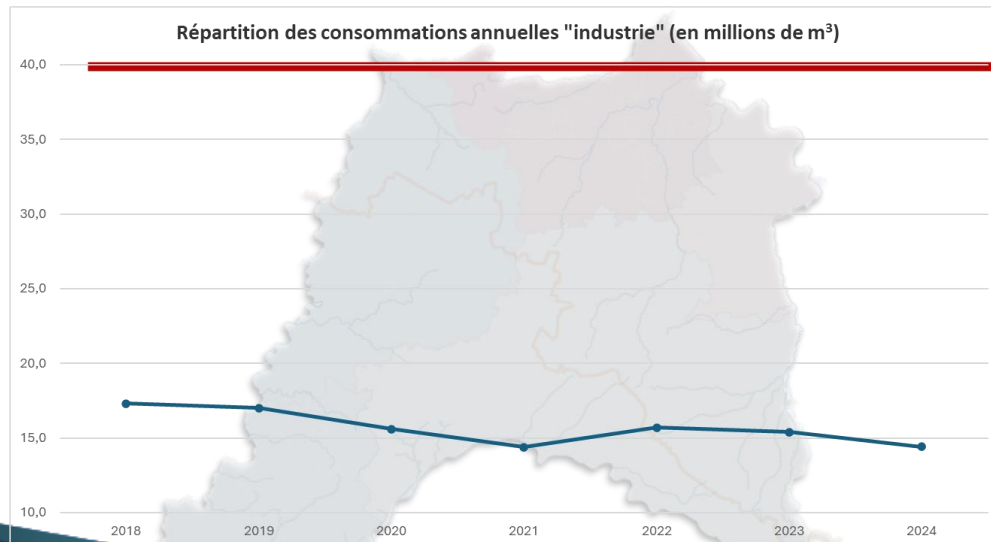
2021 : 88,8Mm³

2022 : 91,7Mm³

2023 : 86,3Mm³

2024 : 95Mm³

Données fournies par la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE)



Volume prélevable fixé par le SAGE industrie : 40 millions de m³

2020 : 15,6Mm³

2021 : 14,4Mm³

2022 : 15,7Mm³

2023 : 15,4Mm³

2024 : 14,4Mm³

Données fournies par la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE)

Réunion de la CLE

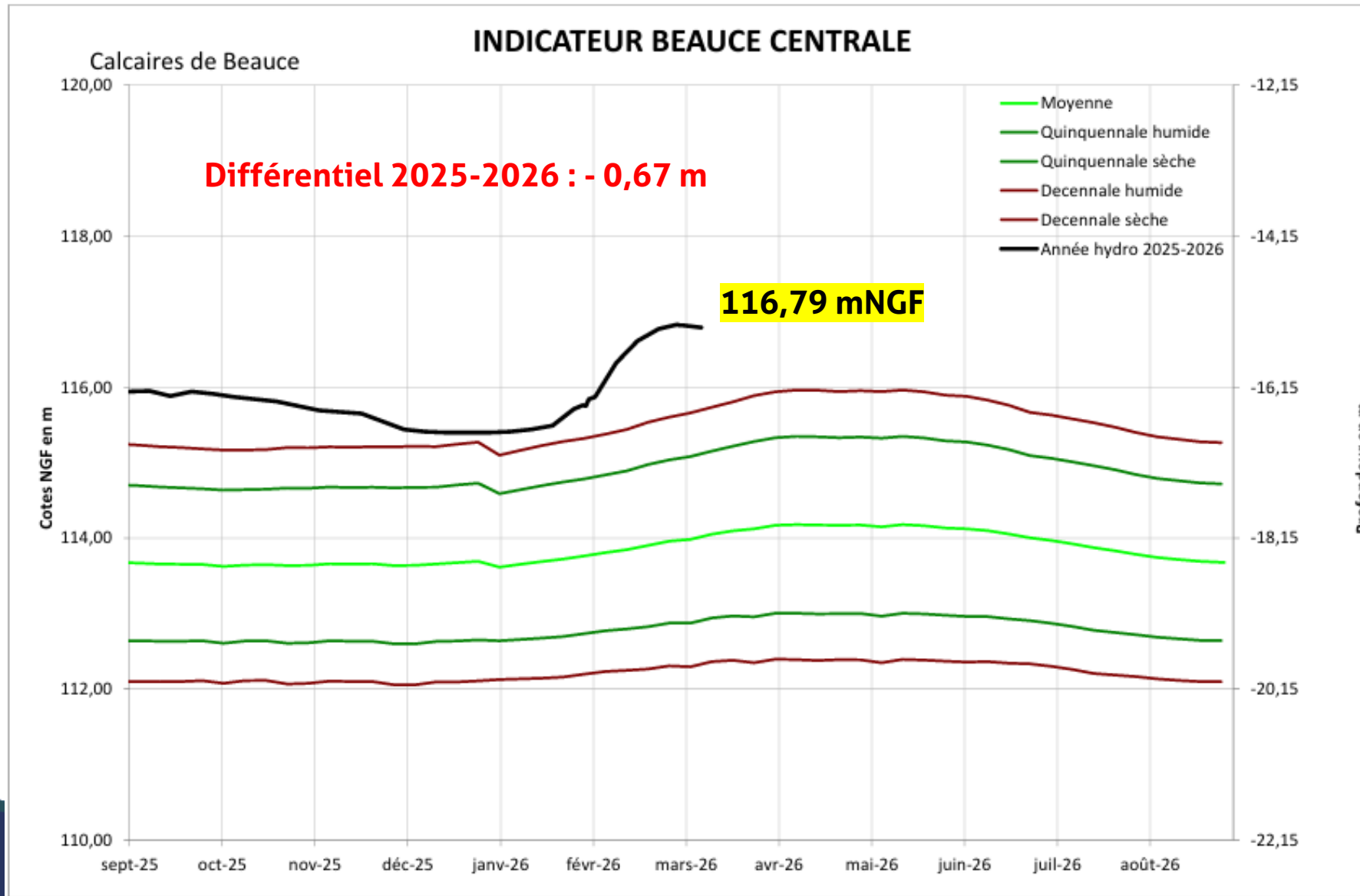
SAGE Nappe de Beauce



7. Etat de la ressource en eau 2026

CLE - SAGE Nappe de Beauce

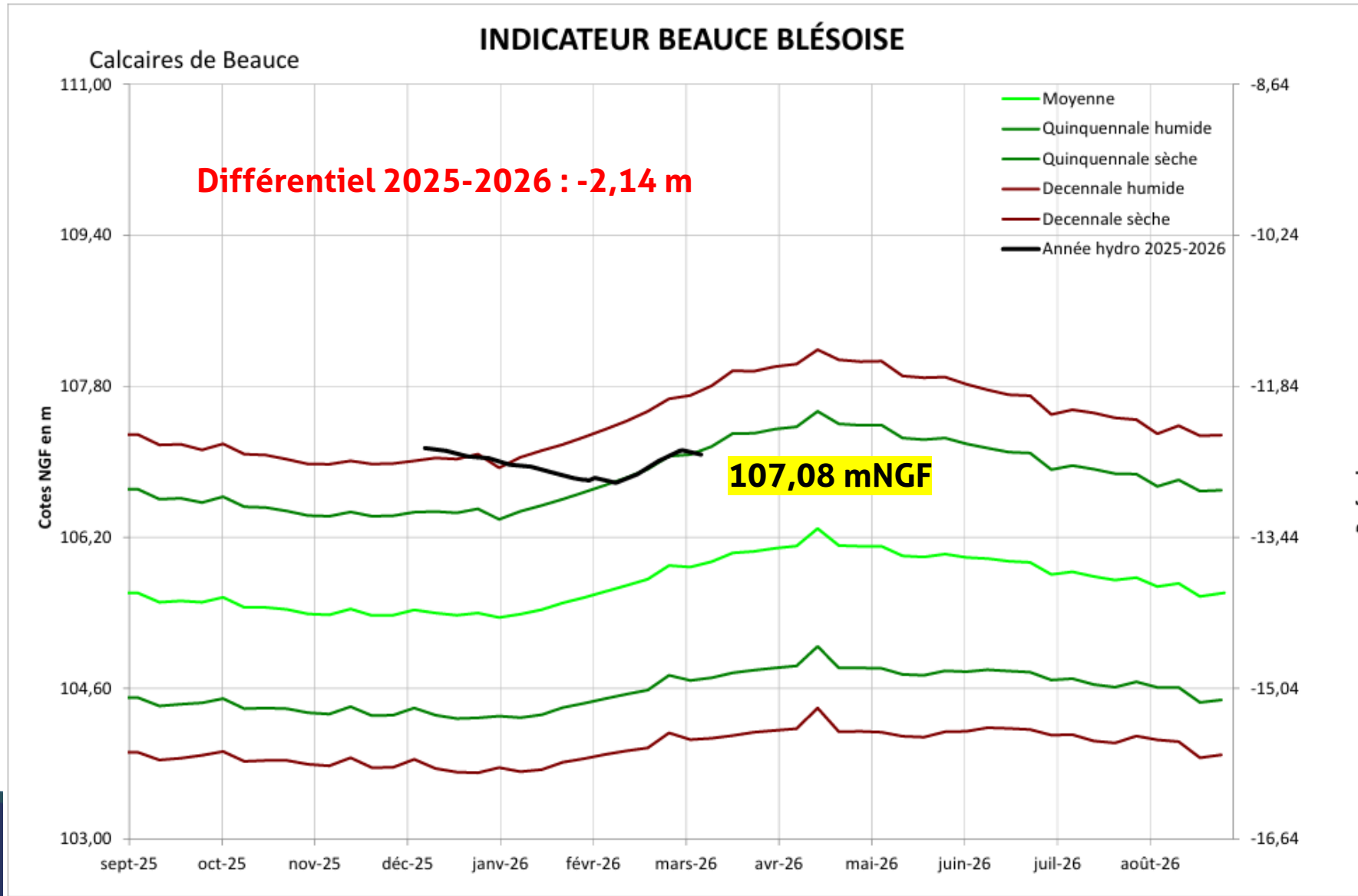
7. Etat de la ressource en eau 2026



- ⇒ Début de la recharge plus tardive débutant à la mi-janvier ;
- ⇒ Niveau piézométrique au dessus de la décennale humide.

CLE - SAGE Nappe de Beauce

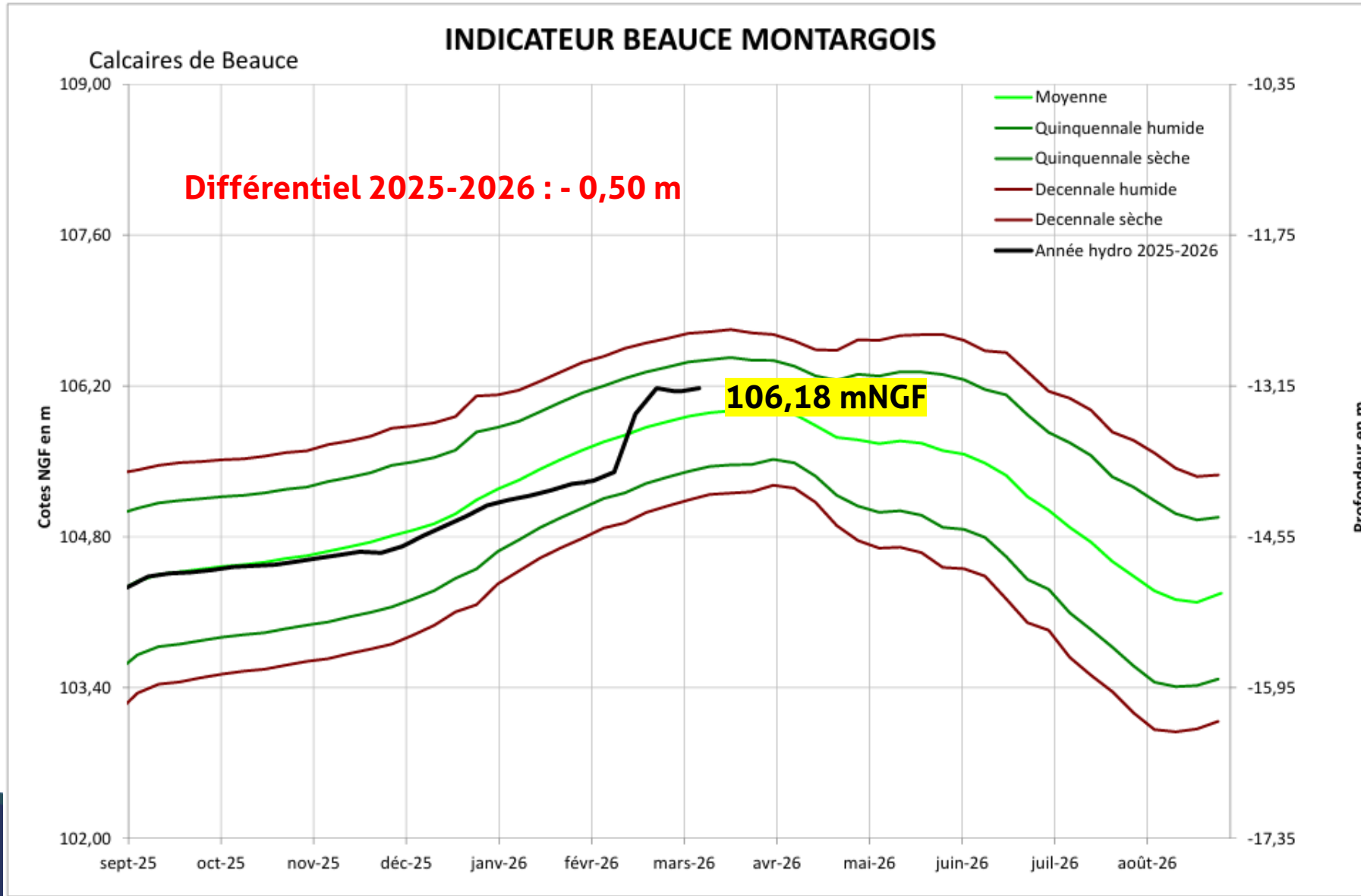
7. Etat de la ressource en eau 2026



- ⇒ Recharge tardive de la nappe débutant au début du mois de février ;
- ⇒ Niveau piézométrique suivent ensuite la tendance de la quinquennale humide.

CLE - SAGE Nappe de Beauce

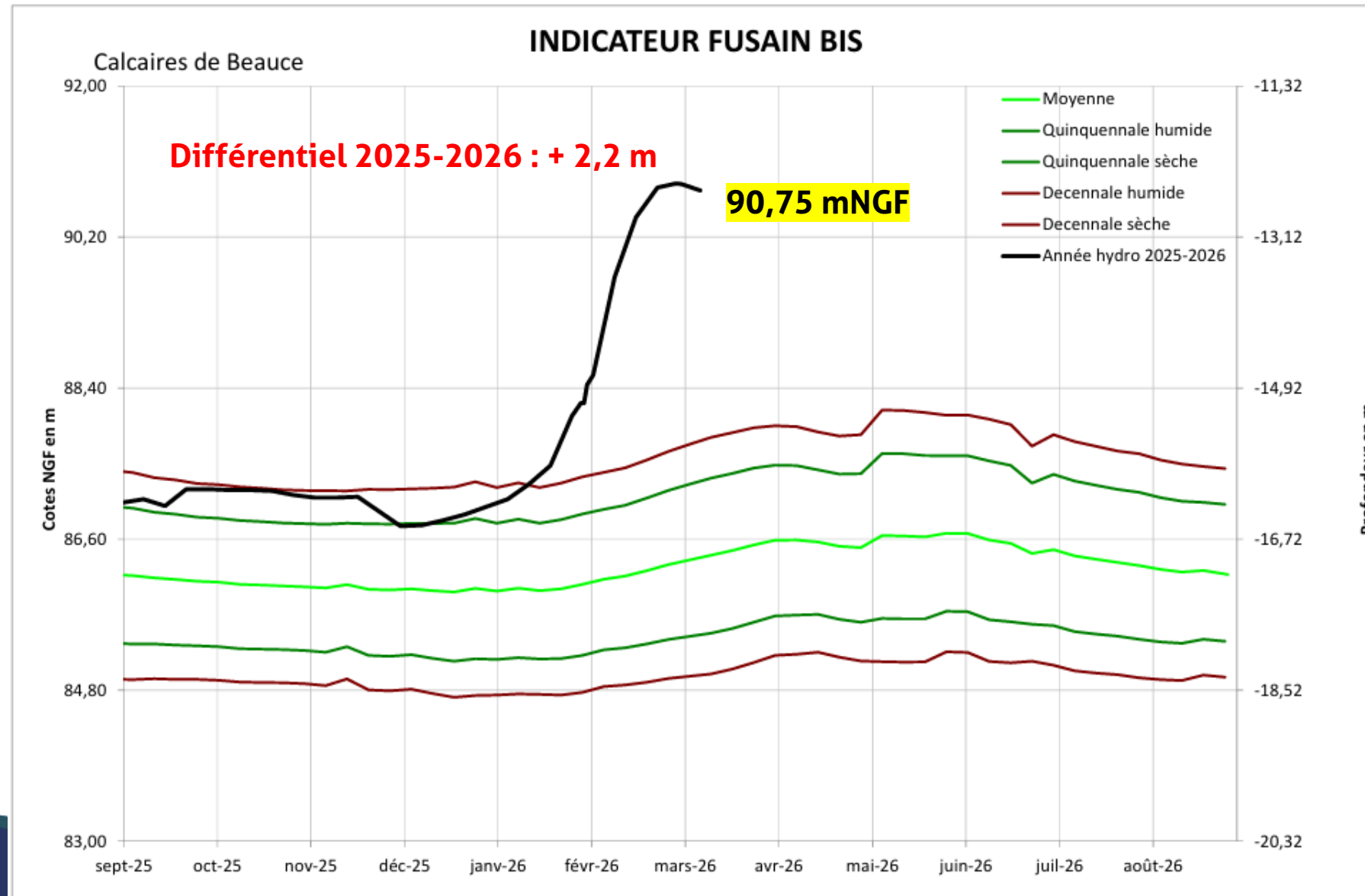
7. Etat de la ressource en eau 2026



- ⇒ Les niveaux piézométriques suivent la tendance moyenne en début d'année hydrologique ;
- ⇒ Décrochement au début janvier ;
- ⇒ Hausse des niveaux piézométriques; conséquente avec les épisodes pluvieux du début du mois de février.

CLE - SAGE Nappe de Beauce

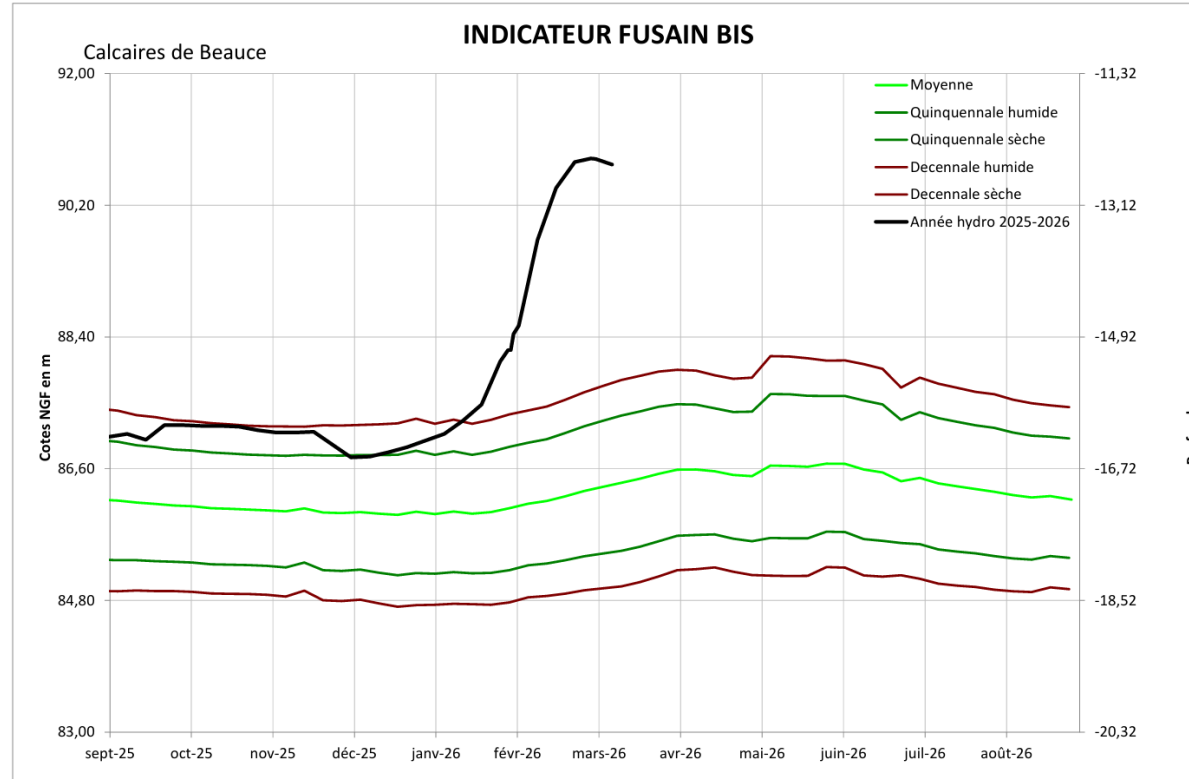
7. Etat de la ressource en eau 2026



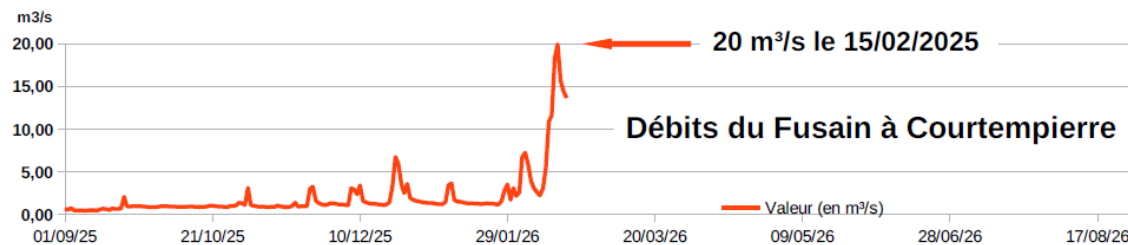
- ⇒ Depuis de la recharge à la mi-décembre
- ⇒ Niveaux piézométriques particulièrement haut

CLE - SAGE Nappe de Beauce

7. Etat quantitatif des principales nappes de Beauce au 15/02/26



- ⇒ Depuis de la recharge à la mi-décembre
- ⇒ Niveaux piézométriques particulièrement haut



Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



7. Coefficients
d'attribution pour
l'irrigation 2026

CLE - SAGE Nappe de Beauce

7. Coefficients d'attribution pour l'irrigation 2026

Rappel des règles de calcul des coefficients

« Pour apprécier le niveau de la nappe en sortie d'hiver, le niveau de l'indicateur utilisé est l'estimation du niveau au 1^{er} avril obtenue par prolongement depuis le 1^{er} mars de la variation de niveau observée au cours des 31 jours précédents. » (Art. 1 Règlement SAGE)

Pour chaque secteur de gestion :

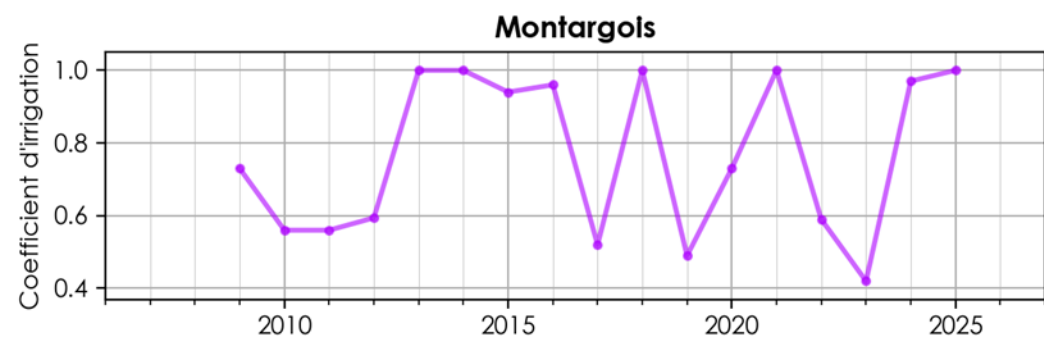
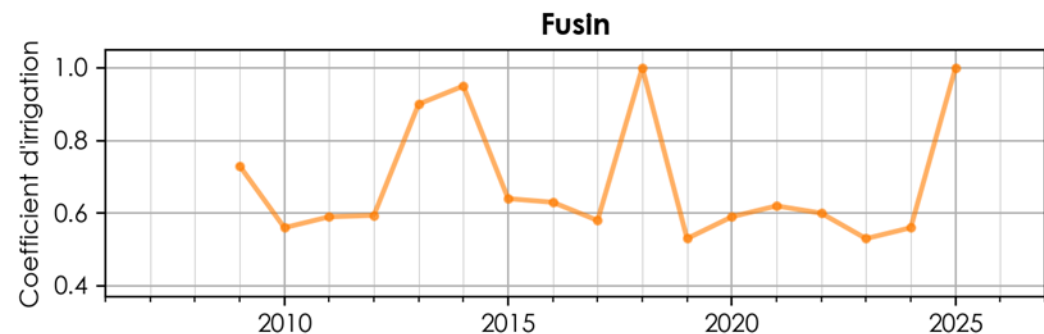
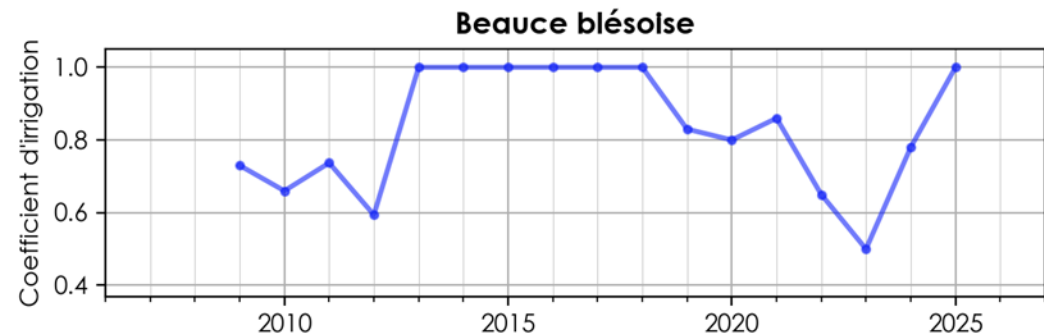
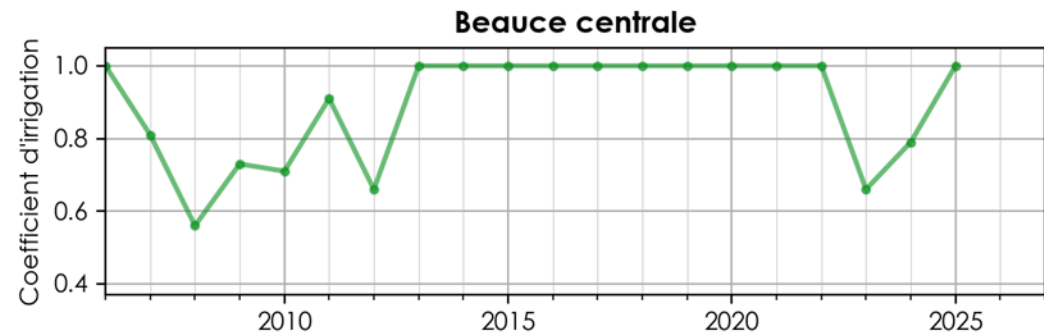
Niveau estimé au 1^{er} avril



Abaque du coefficient propre à chaque secteur



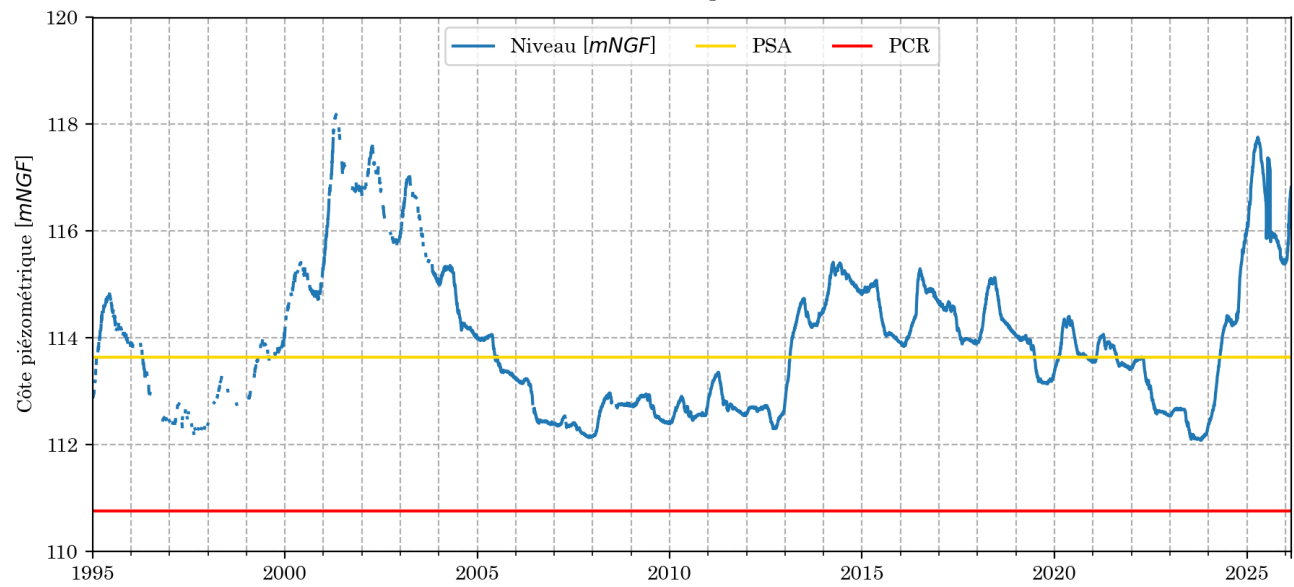
Coefficient de gestion de l'année



► Indicateur Beauce centrale

Indicateur piézométrique Beauce centrale

(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Batilly-en-Gâtinais, Beauce la Romaine, Saint-Léger-des-Aubées, Éole-en-Beauce et Épièdes-en-Beauce)



→ Niveau estimé au 1^{er} avril 2026 : **117,86 mNGF**

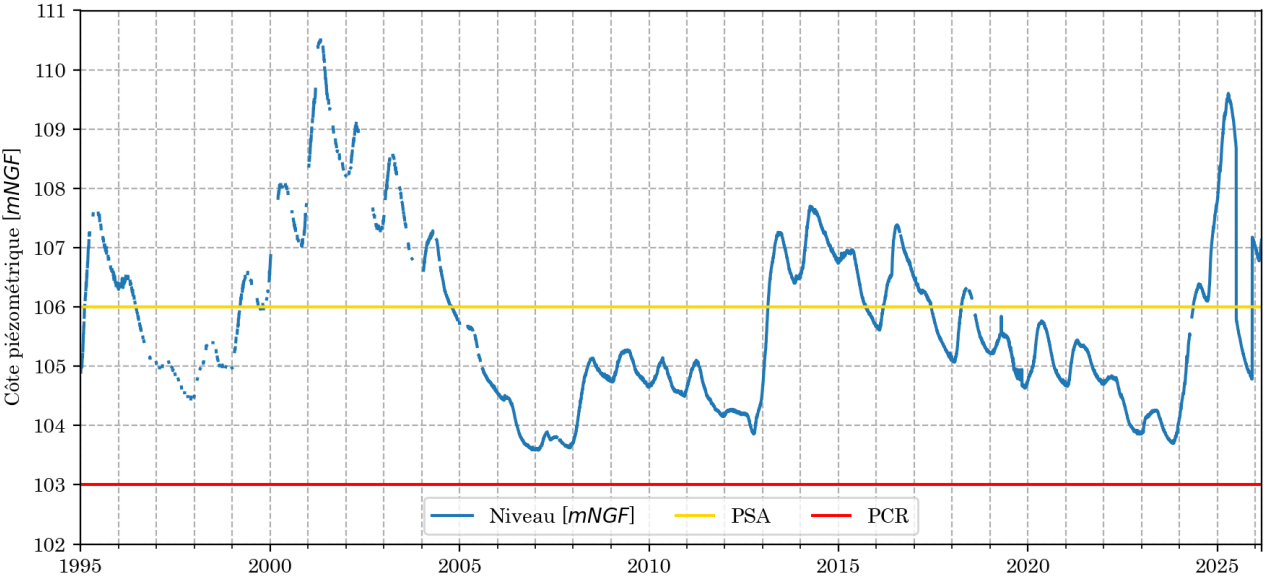
Seuil	Niveau nappe	Coefficient d'attribution
1	113.63	1.000
2	112.63	0.630
3	110.75	0.150

→ Coefficient de gestion : **1**

► Indicateur Beauce blésoise

Indicateur piézométrique Beauce blésoise

(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Sérís, Villeromain, Oucques La Nouvelle et Champigny-en-Beauce)



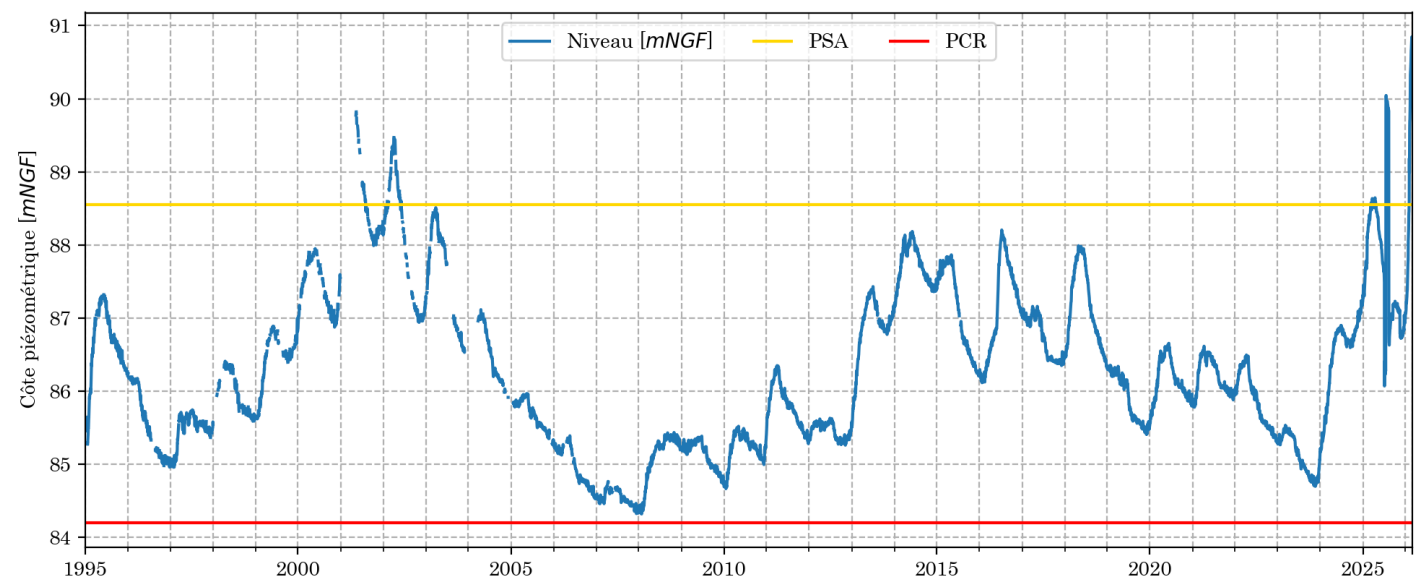
→ Niveau estimé au 1^{er} avril 2026 : **107,42 mNGF**

Seuil	Niveau nappe	Coefficient d'attribution
1	106.00	1.000
2	104.78	0.630
3	103.00	0.150

→ Coefficient de gestion : **1**

► Indicateur Fusin

Indicateur piézométrique Fusin
(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Batilly-en-Gâtinais et Préfontaines)



→ Niveau estimé au 1^{er} avril 2026 : **93,38 mNGF**

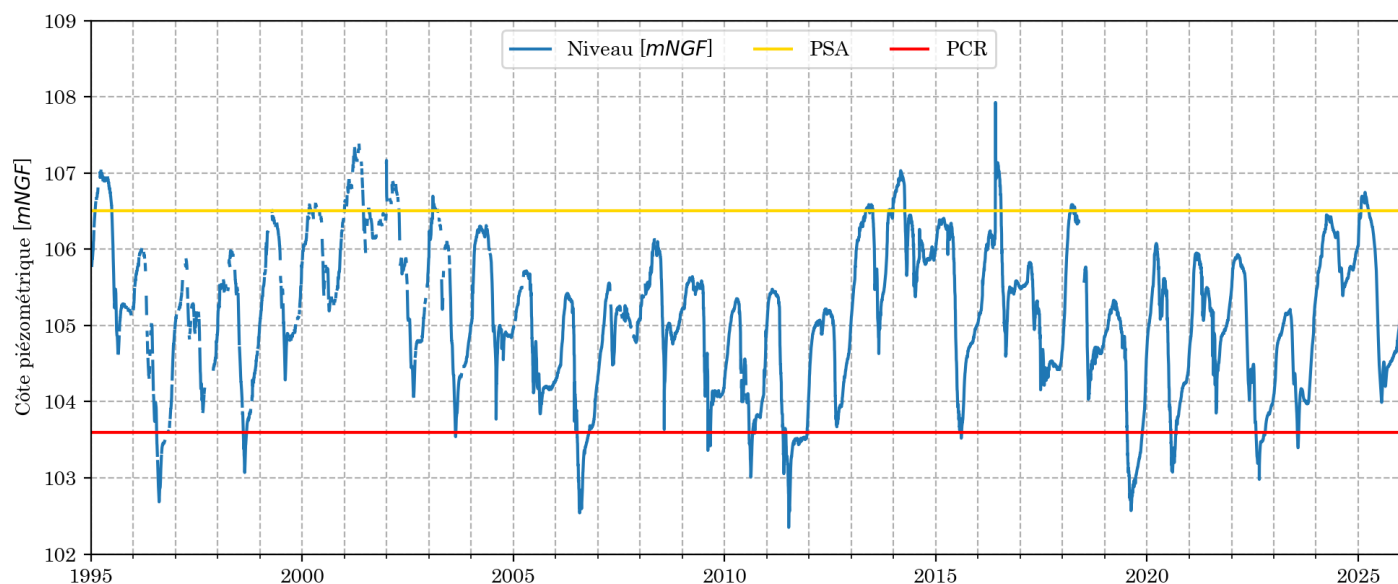
Seuil	Niveau nappe	Coefficient d'attribution
1	88.55	1.000
2	87.00	0.630
3	84.20	0.430

→ Coefficient de gestion : **1**

► Indicateur Montargois

Indicateur piézométrique Montargois

(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Nogent-sur-Vernisson et Villemoutiers)



→ Niveau estimé au 1^{er} avril 2026 : **107 mNGF**

Seuil	Niveau nappe	Coefficient d'attribution
1	106.50	1.000
2	106.20	0.630
3	103.60	0.150

→ Coefficient de gestion : **1**

CLE – SAGE Nappe de Beauce

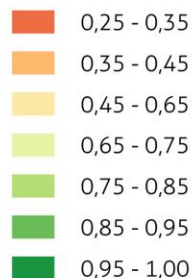
7. Coefficients de gestion 2026



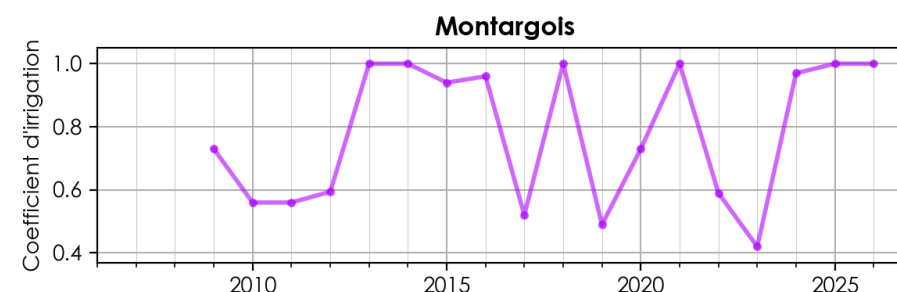
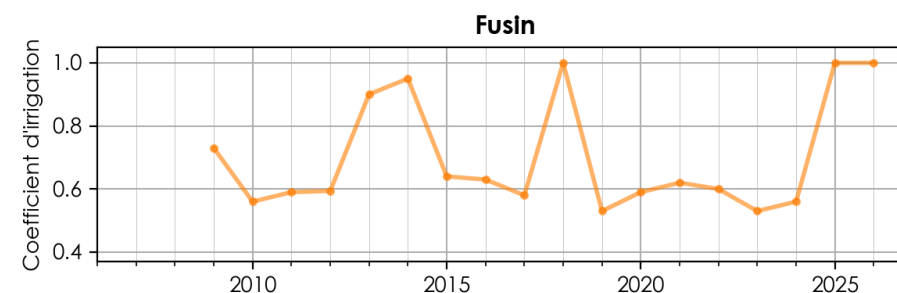
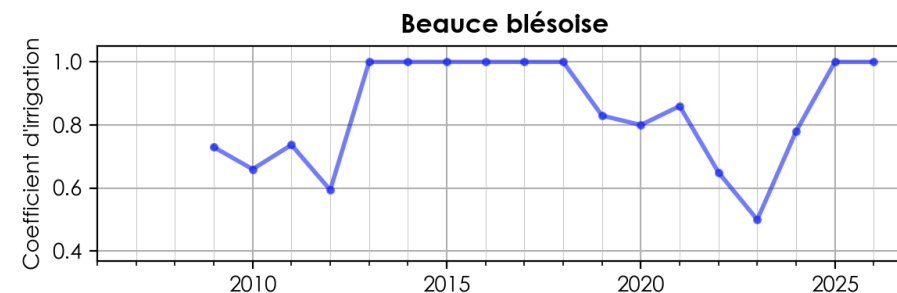
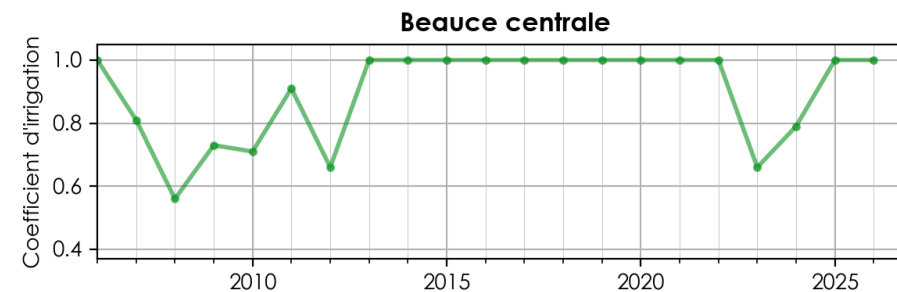
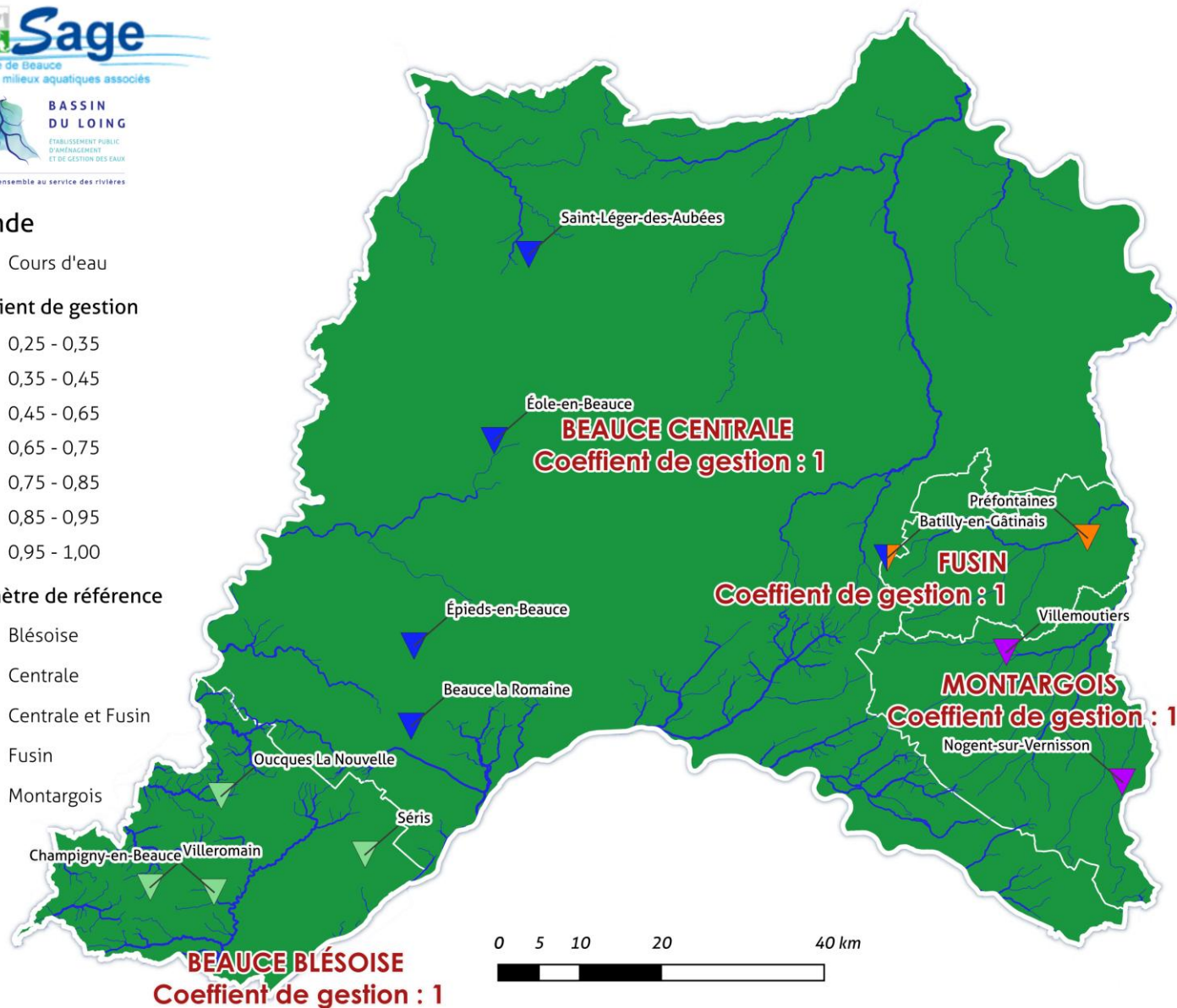
Légende

— Cours d'eau

Coefficient de gestion



Piézomètre de référence



Réunion de la CLE

SAGE Nappe de Beauce



8. Points divers –
Communication

8. Points divers – Communication

Il est proposé de lancer une campagne de communication à destination des nouveaux élus suite aux élections municipales (début avril) :



Création du « Guide de l'élu »
et mot de Madame la Présidente

Réalisation : Interne

Avis des membres de la CLE

Diffusion :

- 1^{ère} semaine d'avril
- Mairies, intercommunalités et collectivités territoriales de la Nappe de Beauce (y compris services en lien avec la ressource en eau)

Réunion de la CLE
SAGE Nappe de Beauce



PROCHAINE REUNION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Prévue en septembre/octobre
2026

Réunion de la CLE - SAGE Nappe de Beauce



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contacts :

SAGE Nappe de Beauce

sage.beauce@epageloing.fr

Babacar KANDJI

Animateur SAGE Nappe de Beauce

b.kandji@epageloing.fr

mobile 07 50 74 25 32

Nina BOUDEHRI

Animatrice SAGE Nappe de Beauce

n.boudehri@epageloing.fr

mobile 07 50 74 25 31

